



## FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N° 29 Juillet 2017

### *Agenda prévisionnel 2017*

#### *Bureau*

*Vendredi 1<sup>er</sup> septembre*

*Vendredi 10 novembre*

#### *Journée des maires AG annuelle & AGE*

*Vendredi 8 septembre*

#### *100<sup>e</sup> Congrès national de l'AMF*

*Mardi 21 au jeudi 23  
novembre*

#### *Conseil d'administration*

*Jeudi 30 novembre*

#### *Réunion Générale*

*Vendredi 15 décembre*

Le contenu de ce bulletin illustre la densité de l'action communale et intercommunale.

Plusieurs sujets d'actualité immédiate suscitent des interrogations sur lesquelles je souhaite appeler votre attention. Les nouvelles conditions de délivrance des **cartes nationales d'identité** pour lesquelles les communes agissent en tant que collaboratrices de l'Etat, créent un mécontentement des maires et des usagers obligés d'attendre patiemment leur tour ou un rendez-vous plus ou moins éloigné.

Certes, le « pré-accueil » dans les mairies permet de conserver un lien social et de rendre un service aux usagers les plus fragiles. Néanmoins, il faudrait que le maillage actuel des communes équipées soit renforcé sur la base du volontariat.

J'ai transmis à la Préfecture une liste des difficultés identifiées par les collègues maires des communes équipées de dispositifs de recueil et je les remercie (cf. p.4).

Ces informations sont également transmises à l'Association des maires de France. J'ai rappelé à l'AMF que la dotation accordée aux communes équipées est notoirement insuffisante et ne correspond pas aux moyens déployés dans les mairies. Dans ce domaine, l'Etat se défausse sur les communes.

Concernant le changement des **rythmes scolaires**, l'annonce médiatisée d'un retour aux 4 jours a créé une forte pression sur des maires. Là, où il y avait consensus, il n'y avait pas de raison de différer ce changement, sauf en cas de difficultés de réorganisation dans des délais aussi courts (cf. p.2)

Ainsi, le retour à la semaine de 4 jours a été demandé et accepté pour 240 communes. Cependant, il faut s'attendre à une demande d'activités périscolaires par les parents pour occuper les enfants.

Nous le savons tous : le retour généralisé à la semaine de 4 jours signifie la fin progressive du fonds de soutien pour les activités périscolaires. La direction académique du Bas-Rhin a confirmé également lors de la réunion de notre Conseil d'administration du 7 juillet qu'il n'est pas possible de changer les rythmes scolaires en cours d'année (par exemple au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

En matière de finances locales, l'annonce de l'exonération progressive de la **taxe d'habitation** dès 2018 exige l'obtention de vraies garanties pour les communes et les intercommunalités. Cette taxe a des défauts bien connus mais elle constitue une ressource essentielle du bloc communal de 10 milliards d'euros, soit 36% de l'ensemble des ressources propres.

**La Conférence des territoires du 17 juillet 2017** a réuni les ministres concernés et les associations nationales d'élus. La diminution des dépenses publiques et la taxe d'habitation, l'expérimentation, la simplification des normes, la transition écologique et numérique étaient à l'ordre du jour.

Le Bureau de notre association se réunira exceptionnellement début septembre pour faire le point dans la perspective de la Journée des maires du 8 septembre 2017.

**Je vous souhaite à toutes et à tous, chers collègues, d'excellentes vacances !**



Claude Kern

## Retour d'information du Conseil d'administration du 7 juillet 2017

### 240 changements de rythmes scolaires dès la rentrée 2017 et 19 refus

Deux listes ont été remises sur table : les demandes accordées et les demandes refusées par M. LAUNAY, directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) du Bas-Rhin. Finalement, 240 communes bas-rhinoises obtiennent un retour à la semaine de 4 jours et 19 refus de demandes de retour à 4 jours ont été opposés après un dernier examen des demandes. (Cf. [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr))

Parmi les nombreuses questions du Conseil d'administration, celle sur les critères de décision revient souvent. Réponse du directeur académique : il faut une demande préalable de la commune, associée aux PV des conseils d'école, c'est l'intérêt de l'enfant qui prime avec l'examen de la question des transports et de la cantine.

**Que devient le Projet Educatif Territorial signé ?** Il est caduc car lié aux anciens horaires. Il peut être repris et réécrit suite à l'adoption des nouveaux rythmes. Les Nouvelles Activités Périscolaires peuvent continuer dans le cadre de la semaine des 4 jours, mais sans le financement du fonds de soutien.

M. LAUNAY conclut que les services de l'Education Nationale sont à la disposition des maires pour toute question.

### Echéances électorales à l'AMF (Congrès) et pour l'association des maires

**Au sein de l'AMF :** Lors du 100<sup>ème</sup> Congrès de l'AMF, les maires et présidents d'intercommunalité seront appelés à élire le Président, son Bureau (36 sièges) et son Comité directeur (100 sièges). Les présidents d'associations départementales de maires sont membres de droit du Comité directeur.

Le dossier électoral et d'inscription au Congrès de l'AMF sera directement envoyé début septembre à votre mairie et au siège de l'EPCI pour les présidents. **Les inscriptions sont effectuées par votre association départementale.**

**Concernant l'association des maires du Bas-Rhin :** L'AMF demande que les changements de présidents d'associations départementales, en conséquence de la loi sur le cumul des mandats, soient opérés après le 100<sup>ème</sup> Congrès. Le Conseil d'administration a confirmé la date du jeudi 30 novembre 2017 (à 18 h30) et a décidé que le dépôt des candidatures pour l'élection à la fonction de président de l'association départementale sera clos le **lundi 27 novembre 2017 à 12 H** et sera effectué au secrétariat de l'association.

### Le formulaire Droit Individuel Formation enfin disponible sur [www.dif-elus.fr](http://www.dif-elus.fr)

Tous les élus (y compris non indemnisés) bénéficient depuis 2016 de 20 heures de DIF par année complète de mandat, cumulable sur toute la durée de leur mandat.

Le Conseil d'administration souhaite privilégier le recours au financement par le DIF. Le délai d'instruction de la demande de financement du DIF par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est de **deux mois**. C'est pourquoi, l'association des maires contactera tous les maires et élus inscrits aux formations de l'IPAG organisées en octobre et novembre 2017 et leur proposera de compléter le formulaire DIF.

Une convention tripartite entre la CDC, l' élu et l'organisme de formation sera ensuite signée en cas d'accord de financement par le DIF.

### Modernisation des statuts de l'association

Après le Bureau réuni en juin, le Conseil d'administration a approuvé le projet de révision des statuts qui sera soumis lors de la Journée des maires du 8 septembre 2017, à l'Assemblée Générale extraordinaire. Un document plus précis sera envoyé avec la lettre d'invitation détaillant l'ordre du jour (fin août)

#### L'essentiel en six repères :

- 1) Une dénomination actualisée : Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin (article 1)
- 2) Une formulation moderne et précise des buts de l'association. Idée de densifier le réseau des maires en vue d'assurer un relais permanent avec l'AMF notamment dans le cadre d'une Charte du réseau AMF et favoriser toute forme de coopération ou de concertation entre associations départementales voisines. (article 2).
- 3) Une précision juridique : l'association est une *association de communes et d'EPCI*, représentés par les maires en exercice, y compris les maires délégués, et par les présidents en exercice des E.P.C.I. à fiscalité propre du département du Bas-Rhin (articles 3 et 4).
- 4) Une association de maires et de présidents d'EPCI, qui veut *conserver un lien étroit d'information et d'échanges avec les parlementaires*, suite à la loi sur le non-cumul des mandats, en les invitant à devenir membres à titre consultatif au Conseil d'administration, de même pour le président du Département.
- 5) Un Conseil d'administration composé de représentants des maires désignés par *les amicales locales de maires* (suivant leurs tailles et leurs périmètres à l'horizon 2020) et ouvert à des présidents d'EPCI (1/4 d'entre eux). Il se réunira au minimum trois fois par an (article 7).
- 6) Le Conseil d'administration devient un *lieu de débats, de discussion, et d'articulation des échanges entre les maires, les présidents d'EPCI et les parlementaires*, outre les compétences statutaires (article 9).

## Première Conférence des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin



Le président HERRMANN de l'Eurométropole de Strasbourg et M. KERN, président de l'association, ont accueilli la quasi-totalité des Présidents d'intercommunalités invités à cette première rencontre organisée le 2 juin dernier à l'Eurométropole de Strasbourg. Il est important de se retrouver pour s'installer dans une alliance des territoires et pour tisser un lien plus fort entre les intercommunalités.

En préambule de la réunion, est étudiée la question : quelle est la **dynamique des intercommunalités** du Bas-Rhin à l'échelle de la Région Grand Est ? (diaporama de l'ADEUS disponible sur [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr)).

**PETR de Sélestat - Alsace Centrale** : M. BAUER, président de la Comcom de Sélestat, a présenté le PETR de SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE issu de la transformation volontaire du syndicat mixte du SCOT de Sélestat et environs (L. 5741-1 CGCT). Il souligne que le PETR permet de redonner une assise juridique pour les projets de territoire, dans un espace de coopération et de mutualisation entre des communautés.

Le PETR est doté de deux organes consultatifs : la « Conférence des maires » et le « Conseil de développement territorial » qui est un organe paritaire représentant les acteurs du territoire.

Le PETR doit permettre une coopération plus facile entre les communautés membres et de créer des synergies entre elles.

**Gouvernance de la Communauté d'agglomération** : Président de la Communauté d'agglomération de Haguenau, M. STURNI, a expliqué la gouvernance mise en place avec les 36 communes. Les présidents des 4 anciennes communautés de communes sont vice-présidents et animent une Conférence des Maires.

De même, pour garder le lien avec tous les élus, une Assemblée des conseillers municipaux a été créée. Un "Pacte de confiance" entre l'agglomération et les communes a été établi et comprend 14 engagements financiers et fiscaux et un Projet de territoire. Cette communauté d'agglomération est une passerelle importante avec l'Eurométropole au Sud et Karlsruhe.

**Zoom sur une Comcom de montagne** : La spécificité des communautés de communes de montagne est abordée par M. RIEBEL, président de la communauté de communes de la vallée de Villé.

Solde migratoire positif et attractif - Polarité vers Sélestat même si la vallée de Villé dispose également d'une attractivité économique dynamique. Difficulté d'attirer les cadres. La collectivité a parfois des difficultés à "suivre" avec les équipements

En matière de transport, il y a l'enjeu du rabattement sur Sélestat, le contournement de Châtenois et une plateforme multimodale à Villé

La **discussion** a porté notamment sur des sujets tels :

- L'aspect transfrontalier avec la nécessité d'établir un parallèle entre la structuration du paysage urbain français et la structure urbaine de l'autre côté du Rhin, il faut une réflexion à 360 degrés. Plusieurs présidents d'EPCI constatent l'affaiblissement de la maîtrise de l'allemand. La question des transports est primordiale.
- Sur le long terme, il est utile de travailler sur l'évolution du territoire à l'échelle de l'aire métropolitaine alsacienne. Il faut tenir compte des territoires en difficultés comme la vallée de la Bruche et l'Alsace bossue et la nécessaire solidarité avec ces territoires.
- Président du Conseil départemental, M. BIERRY a insisté sur la nécessité de mieux prendre en compte les aspects transfrontaliers et le besoin d'une agglomération strasbourgeoise forte avec des territoires forts, qui développent tout leur potentiel.
- M. HERRMANN a souligné que les intercommunalités du Bas-Rhin ont besoin de mieux coordonner leurs actions notamment en matière de transition énergétique, d'emplois, de traitement des déchets, de GEMAPI ou de micro-électricité.

Le Président KERN a conclu et remercié l'ensemble des participants à cette 1<sup>ère</sup> Conférence des intercommunalités du Bas-Rhin.

Prochaine Conférence à Haguenau.



## Zoom sur la réforme des cartes nationales d'identité

Dans un souci d'une indispensable amélioration de la situation, l'association des maires a transmis une synthèse des difficultés soulevées à la Préfecture du Bas-Rhin, sur la base des informations recueillies auprès des communes équipées :

- ✓ **Problèmes techniques :**  
Des déconnexions informatiques, des pannes du matériel de Dispositif de Recueil ralentissent le travail. Des problèmes de cadrage de photo apparaissent lorsque le dossier est finalisé à partir de la pré-demande en ligne. Il y a de multiples retours avec le CERT et des rejets de dossiers avec obligation de réenregistrer l'intégralité des dossiers. Des problèmes d'enregistrement de photos des enfants et des signatures ont été signalés également.
- ✓ **Problèmes de délais de traitement du dossier par les services de l'Etat (CERT) :**  
Il s'écoule entre 2 et 3 semaines après la transmission par la Mairie avant que le dossier ne soit pris en compte. Le délai de traitement des titres est relativement long avec 4 à 5 semaines, alors qu'il était de 10 jours en 2016.
- ✓ **L'impression d'une absence d'homogénéité :**  
Le CERT serait très tatillon dans l'instruction des demandes. Pour les premières demandes concernant les mineurs dont les parents sont nés à l'étranger, il faut toujours joindre le document de naturalisation même quand les parents ont déjà une carte nationale d'identité.
- ✓ **L'accueil des personnes non mobiles** (personnes âgées ou handicapées) : il s'agit de garantir l'égalité d'accès au service public. Actuellement, le seul DR mobile existant n'est pas utilisé.
- ✓ **La faiblesse des moyens disponibles** des mairies équipées : attentes des usagers, rendez-vous éloignés
- ✓ **L'insuffisance de la compensation financière de l'Etat** : elle constitue un frein à l'amélioration de l'accueil des communes équipées et au renforcement du maillage dans l'intérêt des usagers.

## Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Lors de la réunion de Printemps du 16 mai 2017 à Duttlenheim, M. RICHERT, président de la région Grand Est a invité le groupe de travail INTERSCOT bas-rhinois à transmettre la **contribution commune** en vue de la rédaction du rapport de ce schéma portant sur le diagnostic, les enjeux et les objectifs.

Quatre séminaires ont été organisés en mai/juin par la Région Grand Est, sur les thèmes : Egalité et aménagement des territoires - Transports et Mobilités - Biodiversité et Eaux - Climat, Air et Energie. Plusieurs collègues maires ou présidents d'EPCI y ont participé. Les **diaporamas** présentés lors de ces rencontres sont disponibles sur [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr) ou [www.grandest.fr/sraddet](http://www.grandest.fr/sraddet) (les comptes-rendus de réunions sont en ligne).

Lors de la Journée des maires du 8 septembre 2017, une communication sur les travaux de l'INTERSCOT est prévue.

## Un nouveau service du Sénat : assistance juridique sur l'application des lois

La demande écrite doit être formulée par un élu représentant un exécutif local et transiter par un(e) sénateur (-trice). Pour en savoir plus, consulter la lettre du 12 juillet 2017 de M. LARCHER, Président du Sénat sur [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr)

## Déclaration universelle des droits de l'humanité

En juin 2015, un groupe de travail a été chargé de formuler des recommandations sur les droits de l'humanité. Cette démarche a été confirmée lors de la COP21. Après la remise du rapport et de la déclaration au Président de la République (septembre 2015), la déclaration a été remise au Secrétaire Général des Nations Unies en avril 2016. Elle ne lie pas les Etats ou les autres signataires. Elle veut cependant dépasser la valeur symbolique. Les conseils municipaux qui le souhaitent pourront adopter cette Déclaration pour le présent et les générations futures. Cette Déclaration est téléchargeable sur notre site [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr) (espace réservé aux élus).

## A vos agendas : Journée des maires et des présidents d'intercommunalités

vendredi 8 septembre à 9 H 30 à Strasbourg  
Palais des congrès et de la Musique  
(réunion précédée d'un accueil café)